

CAP catégorie C du 05/04/2012

Mouvement local filière fiscale

La suppression de milliers d'emplois s'est effectuée principalement au cours de ces dernières années dans la catégorie C, amenant l'Administration à procéder à de véritables saignées dans les effectifs.

FO-DGFIP dénonce cette politique et ces conséquences néfastes sur les conditions de travail et bien évidemment sur les mouvements de mutation et les affectations locales.

Compte tenu des suppressions d'emplois qui s'amplifient et des règles de gestion de la filière fiscale, un nombre croissant de nos collègues perdent leur poste, parfois de manière régulière (puisqu'ils sont les plus jeunes), avec de moins en moins de possibilité en terme de choix. Beaucoup se retrouvent ALD pendant plusieurs années.

Concernant les règles de gestion FO-DGFIP revendique une harmonisation par le haut pour tous les agents. Sur ce point nous sommes loin du « gagnant-gagnant » vanté par la DG pour nous vendre une fusion que nous n'avons pas souhaitée. Alors que l'Administration s'est engagée dans ce qui nous apparaît comme le choix de retenir sans discernement, dans de nombreux cas, les règles de gestion appliquées dans la filière fiscale, aidé en ce sens par les positions de certains syndicats, notre organisation considère, elle, qu'il y a lieu de retenir sans à priori ce qui se fait de mieux pour les personnels dans chaque ancienne filière.

Ainsi, dans une administration fusionnée, avec des statuts unifiés, nous revendiquons la possibilité immédiate pour tous les agents, quelle que soit leur filière d'origine, d'accéder à tous les postes et résidences du département.

Par ailleurs, nous continuons, seuls, à revendiquer le droit au retour au département pour tous les promus à titre interne.

Sur ce mouvement local :

- 19 agents sur 43 obtiennent satisfaction.
- La règle de l'ancienneté qui s'applique dans la filière fiscale est respectée.
- 24 agents sont donc à l'issue de ce mouvement sans affectation locale, ce que nous avons dénoncé.

La délégation FO-DGFIP a voté contre ce mouvement car celui-ci pourrait être amélioré si la Direction tenait compte par anticipation des départs à la retraite prévus et des promotions connues de C en B, ce qui n'est pas le cas. Initialement, ce mouvement ne tient compte que des vacances d'emplois au 1^{er} janvier 2012.

Vote : Fo-dgfip contre, Snui-Sud trésor pour
La CGT ayant quitté la séance, elle n'a pas pris part au vote.

Les élus FO-DGFIP : François Labattu, Laurence Meunier, (Olivier Dubarry/expert)